

(N^o 204.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Martin Pienscke, capitaine de navire au long cours à Anvers.

(Voir le N^o 189 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête du 2 décembre 1845, le sieur Martin Pienscke, capitaine de navire, né à Broesen près de Dantzig (Prusse), le 29 janvier 1795, sollicite la naturalisation ordinaire; il commença sa carrière maritime à l'âge de 16 ans et navigua du port de Mer de Dantzig jusqu'en 1815. A la fin de cette année, ayant perdu son navire, il s'embarqua à bord d'un navire Néerlandais du port d'Ostende d'où il navigua constamment jusqu'en 1819. Depuis cette année jusqu'à ce jour il a navigué sans interruption du port d'Anvers; il y a contracté mariage en 1828, avec une Belge, avec laquelle il a procréé huit enfants; en 1844 il commandait le navire Belge *Jeannette Marie*.

L'autorité consultée estime qu'il possède les qualités requises pour son état et que sa demande peut être favorablement accueillie; elle a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 16 mars dernier, à la majorité de 51 voix contre 3.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.